

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



DON DU SANG : L'ENGAGEMENT CITOYEN DU FOOTBALL DANS L'YONNE

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Dans le prolongement direct de la convention de collaboration signée entre la FFF et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) au printemps dernier, le District de l'Yonne souhaite promouvoir le don du sang auprès de tous ses licenciés majeurs et leurs familles.

« Le District, c'est
VOUS ! »

Partenaires



Sommaire

Informations	Pages 1 à 5
Actualités	Pages 6 à 10
Procès-Verbaux	Pages 11 à 21



Votre **Guide de Formation** est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

ANNULATION GÉNÉRALE DES RENCONTRES

En raison des conditions atmosphériques actuelles, afin d'assurer la sécurité des joueurs, de préserver les installations sportives et assurer la régularité des championnats, toutes les rencontres départementales prévues les samedi 14 et dimanche 15 Décembre 2019 sont annulées.



ARBITRAGE : INSCRIVEZ-VOUS À LA PROCHAINE FORMATION !



La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football organise une formation initiale les 11, 18 et 25 janvier 2020. Cette session est prioritairement réservée aux féminines mais pourra être complétée par des hommes selon le nombre de places restantes.

- [Inscription Arbitre](#)
- [Inscription Arbitre Auxiliaire](#)

La fiche d'inscription doit être retournée au plus tard le 8 janvier 2020 à Patricia sur plantelme@yonne.fff.fr.

SUBVENTIONS : LES FORMULAIRES DISPONIBLES

Le Conseil Départemental (C.D) de l'Yonne a mis à votre disposition les [formulaire de demandes de subvention](#) relatives à l'année 2020. Ils sont à renvoyer avant le 15 décembre 2019.

Vous pouvez choisir l'une des trois ci-dessous :

- « Sport de masse »
- « Aide à l'investissement »
- « Aide exceptionnelles » ou « Soutien évènementiel ».



Pour plus d'informations, merci de contacter le Conseil Départemental via sports@yonne.fr ou au 03 86 72 87 80.



COUPE DE L'YONNE FÉMININE 2019/2020



TIRAGE DES QUARTS DE FINALE Matches du dimanche 15 mars 2020

Ravières/Semur Epoisses	-	Avallon FCO
Vq. Saint-Georges - Saint-Denis	-	AFC Champigny
Malay-le-Grand/Charmoy	-	Monéteau/Toucy
Auxerre Stade 3	-	Serein AS/Varennes



COUPE DE L'YONNE U18 2019/2020



TIRAGE DES QUARTS DE FINALE

Matches du samedi 11 avril 2020

Auxerre Stade	-	FC Gâtinais
Champs-sur-Yonne	-	Paron FC
Avallon FCO	-	US Joigny
Appoigny/Héry	-	Fontaine-la-Gaillarde



COUPE DE L'YONNE U15 2019/2020



TIRAGE DES QUARTS DE FINALE

Matches du samedi 11 avril 2019

GJ Sens	-	FC Champs
Gron Véron	-	Avallon FCO
Vinneuf Courlon	-	AJA 2
US Joigny	-	Aillant SF

CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

DES NOUVEAUX GARDIENS FORMÉS



Onze nouveaux stagiaires ont été formés au poste de gardien de but les 6 et 7 décembre 2019 à AUXERRE.

Formés par Guillaume PERLIN, technicien du District de l'Yonne de Football et Arnaud SAUVAGE, Président du pôle technique du district (formation et performances), les stagiaires ont profité d'une « formation découverte » avec une partie théorique au sein du district et d'une partie pratique sur les installations du Stade Auxerrois.



Le prochain module gardien de but mais cette fois-ci « perfectionnement », aura lieu à DIJON les 10 et 11 avril prochains.

Clubs représentés : Aillant SF, AJA, ES Appoigny, Auxerre Stade, US Joigny, ALC Longvic, AJS Neuvy Sautour, UF Tonnerrois.

Remerciements à la municipalité et au club pour le prêt des installations sportives.

DON DU SANG : L'ENGAGEMENT CITOYEN DU FOOTBALL DANS L'YONNE



Dans le prolongement direct de la convention de collaboration signée entre la FFF et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) au printemps dernier, le District de l'Yonne souhaite promouvoir le don du sang auprès de tous ses licenciés majeurs et leurs familles.

Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football : « De nombreux clubs se sont inscrits au Programme Éducatif Fédéral (PEF) et le font vivre tout au long de la saison sportive auprès des jeunes au sein des clubs. Il est intéressant que les adultes s'approprient aussi le volet solidaire de ce programme. Je crois aux valeurs de l'exemplarité et j'espère que cet acte solidaire et citoyen pourra inspirer nos jeunes licenciés. »

Entre ce mois de décembre et le 12 juillet 2020, chaque licencié et/ou chaque parent/représentant légal de jeunes licenciés venant faire un don du sang, devra renvoyer son attestation sous l'égide de son club au District de l'Yonne de Football (ajanvier@yonne.fff.fr). Cette attestation comptera pour 1 point et les points seront doublés pendant la période de l'EURO 2020 (12 juin – 12 juillet).

Le club ayant renvoyé le plus d'attestations et cumulé le plus de points sera récompensé par une dotation « surprise » en septembre prochain à l'occasion de la Soirée des Champions. Pour en savoir plus sur le don du sang : <https://youtu.be/3A7Qufx74ss>

[Pourquoi donner son sang ? | FFF 2019](#)

En collaboration avec la FFDSB, la FFF s'engage en faveur du don du sang. Tous les buts, les résumés, les inside, de toutes les sélections, la Coupe de Franc...

Youtu.be

Où trouver son lieu de collecte dans l'Yonne : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

DES MATCHS ENTRE VOISINS



Le mercredi 11 décembre 2019 étaient organisées des rencontres U14 à AVALLON entre les District de Côte d'Or, Nièvre et Yonne.

C'est au stade Léon Laurent, sous l'égide de Guillaume PERLIN, technicien et Jimmy JAMES, membre du pôle technique – performance du district de l'Yonne de Football que se sont retrouvés 43 jeunes passionnés du ballon rond pour un après-midi pluvieux et froid mais très sportif.

Résultats

Yonne 0 – 2 Côte d'Or

Nievre 0 – 0 Cote d'Or

Yonne 2 – 2 Nievre

Clubs représentés : Auxerre Stade, Avallon FCO, US Joigny et Groupement de Sens.

Remerciements à la municipalité et au club pour le prêt des installations sportives.



C'EST NOËL AVANT L'HEURE AU STADE AUXERROIS



Le Stade Auxerrois Football s'est vu remettre, ce mercredi 11 décembre 2019, le Label Jeunes F.F.F. Crédit Agricole, décerné par la F.F.F. pour trois saisons (2019-2022).

Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football, représentant Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, a pu remettre devant de nombreux jeunes licenciés du club et aux côtés de François PRUDENT, Président du Stade Auxerrois Omnisports et Thierry RENAULT, Président de la section Football, le prestigieux Label Jeunes, niveau « Excellence » de la Fédération. Une distinction que conserve l'incontournable club Auxerrois, et qui récompense une nouvelle fois le travail accompli auprès des plus jeunes.

Le District remercie la municipalité et le club pour l'accueil et réitère ses félicitations.

FUTSAL : 1^{ER} TOUR DE LA COUPE NATIONALE



Le jeudi 12 décembre 2019 s'est déroulé le premier tour de la Coupe Nationale Futsal au complexe sportif Serge Mésonès à AUXERRE.

Sous l'égide du corps arbitral, Messieurs GRIVET, LAUNAY et MUSIJ, les équipes de l'ES Charbuy, Migennes ASUC et FC Monéteau ont foulé le parquet du gymnase des hauts d'Auxerre, pour le premier tour de la prestigieuse coupe nationale.

Monsieur Eric FREMION, Responsable du Futsal au District de l'Yonne de Football en a profité pour remettre des ballons aux équipes engagées dans le

championnat futsal.

CLASSEMENT

1. Migennes
2. Monéteau
3. Charbuy



Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et à Karim EL IDRISSEI pour l'aide apportée (photos et table de marque).

RÉUNION DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019

Présidence : Mme Florence BRUNET

Présents : Mmes Christine CHERY-FLOCH, Alexandra DE SINGLY, Anne PERCHE, Nataly VILAIN, M. Jean MOUREY.

Absents excusés : Mmes Véronique Maison, Héloïse PICARD, Stéphanie ROCHE, Florence VIE, MM Christophe CAILLIET, Dany MOINE, Guillaume PERLIN.

Invité : M. Bruno BILLOTTE.

En préambule, la Présidente informe l'ensemble des membres de la commission de féminisation de l'obligation de changer de date concernant la manifestation de la « Journée de la Femme ».

1. JOURNEE DE LA FEMME

La journée de la femme, fixée initialement le 7 mars 2020, aura lieu le samedi 21 mars 2020, au stade d'Appoigny.

Le thème retenu :

- 1 licenciée doit venir avec 1 non licenciée afin de faire découvrir les différents postes possibles pour les femmes au sein d'un club.

L'aspect organisationnel et le déroulement de la journée, seront communiqués aux clubs courant janvier 2020.

En ce qui concerne la soirée, le lieu reste à définir en fonction des disponibilités. Deux sites envisageables à savoir l'espace culturel d'Appoigny et à défaut, la Fédération Française du Bâtiment à Auxerre. Une invitation sera envoyée aux clubs avec un nombre limité en raison de la capacité des salles.

Suite à notre dernière réunion, nous avons sollicité tous les clubs en leur proposant de créer un slogan pour les affiches et invitations. Après avoir pris connaissance des différents slogans proposés par un certain nombre de clubs, celui qui a été retenu à l'unanimité par les membres de la commission de féminisation, a été suggéré par le club de Saint Martin Loisirs, à savoir :

« Foot un jour, Femme toujours »

La Présidente remercie l'ensemble des clubs icaunais qui ont joué le jeu en proposant des slogans.

Pour la réalisation de l'affiche promotionnelle, l'ensemble de la commission propose aux clubs (comptera pour le challenge féminin), de nous envoyer des photos prises au sein de leur club en lien avec le slogan de cette journée.

La date butoir pour la réception des photos est fixée au 10 Janvier 2019.

2. CHALLENGE

Le Challenge Féminin est reconduit pour la saison 2020 et ouvert à tous les clubs.

Les thématiques retenus :

- Nombre nouvelles licenciées F
- Formation Animatrice, Arbitre et Dirigeantes,
- Participation à la Journée de la femme (après midi et soir),
- Organisation promotionnelle féminin,
- Création d'une équipe féminine,
- Création du Slogan/Photo pour la journée de la femme

3. PROCHAINE REUNION

Mardi 14 janvier 2020 à 18h30.

La Présidente

Florence BRUNET

La secrétaire de séance

Nathaly VILAIN

Présents : MM Barrault – Batréau – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Réclamations

Match 51506.1 du 07.12.19 Pont Sur Yonne – Fontaine La Gaillarde U18 D2 gr A

Observation d'après match déposée par le club de Fontaine La Gaillarde et rédigée de la manière suivante : « temps de jeu non réglementaire : arrêt de la 2^{ème} mi-temps à 39mn. Absence de délégué. Refus de laisser arbitrer M Petit Sacha (arbitre officiel) ».

La commission, vu les pièces au dossier,

- vu les dispositions des articles 146 et 186 des R.G. de la F.F.F.,
- attendu que l'observation d'après-match formulée par le club Fontaine La Gaillarde, confirmée par un courriel en date du 09.12.19 – via la messagerie officielle du club, concerne notamment des faits reprochés à l'arbitre à différents moments de la rencontre,
- attendu qu'il est rappelé que « Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :
 - a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
 - b) être formulées, pour les rencontres des catégories de jeunes, par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
 - c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
 - d) être formulées, pour les rencontres des catégories de jeunes, par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
 - e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation ».

Par ces motifs,

- dit que l'observation d'après-match ne peut être qualifiée de réserve technique et ne peut donc qu'être considérée que comme irrecevable,

Concernant l'absence de délégué

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- au vu du courriel du club de Fontaine La Gaillarde en date du 09.12.19 confirmant l'absence de délégué pour cette rencontre,
- vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque

rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet.

- attendu qu'il en ressort que le match s'est joué sans délégué,

Par ce motif,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Pont Sur Yonne au bénéfice de l'équipe de l'équipe de Fontaine La Gaillarde,
- score : Pont Sur Yonne = 0 but, - 1 pt – Fontaine La Gaillarde = 3 buts, 3 pts,
- transmet le dossier à la C.D.A pour suite à donner concernant les faits relatés.

La commission prend note de l'absence de confirmation de réserve posée :

- Réserve d'avant match :
Match 51468.1 du 08.12.19 Ravières – Varennes 3
Match 52003.1 du 08.12.19 Malay Le Grand/Charmoy – St Georges

2. Forfaits

Match 52324.1 du 14.11.19 Monéteau – Charny/Bléneau Départemental Futsal

La commission prend note du dossier transmis par la commission futsal,

- vu le courriel du club de Charny en date du 15.11.19 et la feuille de match établie par les arbitres officiels,
- attendu que l'équipe de Monéteau était absente au coup d'envoi,
- en application de l'article 19 – forfait – disposition particulière applicable au district – règlement championnat séniors 2019/2020,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Monéteau au bénéfice de l'équipe de Charny/Bléneau,
- amende 40 € au club de Monéteau (forfait non déclaré),
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 180 € (45 km x 2 aller-retour x 2 €) pour en créditer le compte du club de Charny,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 16,82 € (frais d'arbitrage) pour en créditer le compte du club de Charny.

Match 52250.1 du 19.11.19 Avallon AFM – Monéteau Départemental Futsal

La commission prend note du dossier transmis par la commission futsal,

- vu le courriel du club d'Avallon AFM en date du 20.11.19,
- attendu que l'équipe de Monéteau était absente au coup d'envoi,
- en application de l'article 19 – forfait – disposition particulière applicable au district – règlement championnat séniors 2019/2020,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Monéteau au bénéfice de l'équipe d'Avallon AFM,
- score : Avallon AFM = 3 buts, 3 pts / Monéteau = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 19 mars 2020 au gymnase du COSEC d'Avallon,
- amende 40 € au club de Monéteau (forfait non déclaré).

Match 51677.1 du 07.12.19 Charny/Bléneau – Diges.Pourrain/Toucy U15 D2 gr D

Courriels du club de Charny en date des 5 et 6 décembre 2019.

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charny/Bléneau au bénéfice de l'équipe de Diges.Pourrain/Toucy,
- score : Charny/Bléneau = 0 but, - 1 pt - Diges.Pourrain/Toucy = 3 buts, 3pts,
- amende 30 € au club de Charny (forfait déclaré).

Match 51815.1 du 07.12.19 Sens Franco Portugais – Sens FC Fém U13 D3 gr B

La commission,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que l'équipe de Sens FC Fém était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Sens FC Fém au bénéfice de l'équipe de Sens Franco Portugais,
- score : Sens Franco Portugais = 3 buts, 3 pts / Sens FC Fém = 0 but, - 1pt,
- amende 40 € au club de Sens FC (forfait non déclaré).

3. Matches non joués

Match 50057.1 du 08.12.19 Paron FC 2 – St Georges Départemental 1

La commission prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain stabilisé de Paron, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50059.1 du 08.12.19 St Bris Le Vineux – Monéteau Départemental 1

La commission, prend note de l'arrêté municipal de la mairie de St Bris Le Vineux en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50406.1 du 08.12.19 Gron Véron – St Denis Les Sens Départemental 2 gr A

La commission, prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50408.1 du 08.12.19 Champlost – Aillant Départemental 2 gr A

La commission prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain de Champlost, donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 50481.1 du 08.12.19 Magny 2 – Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B

La commission prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain de Guillon, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Mr Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50482.1 du 08.12.19 Fleury La Vallée – Vergigny Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fleury La Vallée en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50484.1 du 08.12.19 E.C.N. – Neuvy Sautour Départemental 2 gr B

La commission, vu le courriel du club d'E.C.N. en date du 06.12.19 : impraticabilité du terrain de Chatel Gérard, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Mr Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50542.1 du 08.12.19 Sens Franco Portugais 2 – Gron Véron 2 D3 gr A

La commission prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50543.1 du 08.12.19 Soucy Thorigny – Malay Le Grand Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Soucy en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 50544.1 du 08.12.19 St Valérien EESV – Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

La commission prend note du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain de St Valérien, donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 51336.1 du 08.12.19 Aillant 3 – Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 gr A

Demande de report de match du club de Pont Sur Yonne en date du 05.12.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020,

- attendu que l'annulation officielle de la désignation de l'arbitre n'a pas été effectuée,
- demande au secrétariat d'indemniser Mr Allard Mickaël de la somme de 17,24 € (remboursement de ces frais de déplacement).
- amende 15 € au club de Pont Sur Yonne (changement de date hors délais).

Match 51337.1 du 08.12.19 St Sérotin – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 52004.1 du 08.12.19 Serein AS/Vareennes – Champigny Dép féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51509.1 du 07.12.19 FC Gatinais – Cerisiers/St Clément Onze 3 U18 D2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Jouy en date du 06.12.19, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51592.1 du 07.12.19 St Clément Onze – St Clément Onze 2 U15 Dép gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 27.11.19, donne ce match à jouer le mercredi 18 décembre 2019.

Match 51789.1 du 07.12.19 Fontaine La Gaillarde – Cerisiers 2 U13 D 3 gr A

La commission, vu l'arrête municipal de la mairie de Fontaine La Gaillarde en date du 29.11.19, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51844.1 du 07.12.19 Charbuy – St Fargeau U13 Départemental 3 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 18 décembre 2019.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50409.1 du 15.12.19 Cerisiers 2 – Joigny Départemental 2 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 à 16 h 30 sur le terrain synthétique du stade de la Madeleine à Joigny,
- donne le match retour à jouer le 14 juin 2020 sur les installations de Cerisiers.

Match 50411.1 du 15.12.19 St Denis Les Sens – Sens Jeunesse Départemental 2 gr A

Demande d'inversion de match du club de St Denis Les Sens en date du 10.12.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 sur les installations du stade de la Fosse Aux Vaches à Sens,
- donne le match retour à jouer le 14 juin 2020 sur les installations de St Denis Les Sens.

Match 50413.1 du 15.12.19 FC Gatinais – Champlost Départemental 2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, confirme le report de ce match au 26 janvier 2020.

Match 50547.1 du 15.12.19 Sens FC 3 – Soucy Thorigny Départemental 3 gr A

La commission, vu la programmation du match de Coupe Gambardella le 15 décembre 2019 à 14 h 30,

- donne ce match à jouer à 12 h 00 en lever de rideau sur le terrain synthétique B. Sagna de Sens.

Match 51166.1 du 15.12.19 Vermenton – Serein AS Départemental 3 gr C

Demande de report de match du club de Vermenton en date du 09.12.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020
Amende 15 € au club de Vermenton (changement de date hors délai).

Match 51168.1 du 15.12.19 Venoy – Quarré/St Germain Départemental 3 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Venoy en date du 10.12.19, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 51339.1 du 15.12.19 Sens Jeunesse 2 – Sens Eveil Départemental 4 gr A

La commission, vu l'inversion du match D2 gr A St Denis Les Sens – Sens Jeunesse (voir ci-dessus),

- donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 à 12 h 00 en lever de rideau sur les installations du stade de la Fosse Aux Vaches à Sens.

Match 51401.1 du 08.12.19 Gurgy 2 – Charbuy Départemental 4 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, prend note de l'inversion du match aller le 8 décembre 2019 sur les installations de Charbuy,

- donne le match retour à jouer le 17 mai 2020 sur les installations de Gurgy.

Match 51987.1 du 15.12.19 St Georges – Avallon FCO Départemental Féminin à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 sur le terrain synthétique du stade L. Laurent d'Avallon,

- donne le match retour à jouer le 5 avril 2020 sur les installations de St Georges.

Match 51505.1 du 14.12.19 Cerisiers/St Clément Onze 3 – St Florentin Portugais/Chéu U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu les différents courriels des deux clubs, maintient ce match le 14 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Cerisiers.

Match 51511.1 du 14.12.19 Chevannes – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Chevannes en date du 11.12.19.

La commission, vu la programmation des matchs en retard pour l'équipe U18 de St Fargeau,

- attendu que la date limite de la 1^{ère} phase est le 21 décembre 2019,
- en cas d'arrêté municipal de la mairie de Chevannes,
- demande au club de Chevannes :
 - soit d'inverser la rencontre et de jouer sur les installations de St Fargeau,
 - soit de trouver un terrain de repli,
 - soit de jouer cette rencontre le mercredi 18 décembre à 14 h 30 après accord écrit des deux clubs,
- **réponses à faire parvenir impérativement au secrétariat le vendredi 13 décembre avant midi pour décision à prendre.**

Match 51584.1 du 14.12.19 FC Gatinais – St Clément Onze 2 U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le courriel du club du FC Gatinais en date du 09.12.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de St Valérien.

Match 51818.1 du 14.12.19 Toucy/Diges.Pourrain 2 – Auxerre Rosoirs U13 Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club de Toucy en date du 11.12.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de Diges.

Match 51824.1 du 14.12.19 Auxerre Stade 3 – St Fargeau U13 Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club d'Auxerre Stade en date du 09.12.19,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 14 décembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de St Fargeau.

Match 51893.1 du 14.12.19 Venoy – Avallon FCO Fém 3 U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Venoy en date du 10.12.19,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 14 décembre 2019 à 10 h 00 sur le terrain synthétique du stade L. Laurent d'Avallon.

5. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 51276.1 du 23.11.19 Avallon FCO – Joigny U13 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, demande

- au club d'Avallon FCO de transmettre cette feuille de match
- aux 2 clubs de confirmer par écrit le résultat de cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour mardi 17 décembre 2019, date impérative.

Match 51871.1 du 07.12.19 Mt St Sulpice – Vergigny U13 Départemental 3 gr D

La commission demande

- au club du Mt St Sulpice de transmettre cette feuille de match
- aux 2 clubs de confirmer par écrit le résultat de cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour mardi 17 décembre 2019, date impérative.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 51398.1 du 08.12.19 Auxerre Aigles FC – St Bris Le Vineux 2 D 4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier et le courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 09.12.19,

- demande au club d'Auxerre Aigles FC de transmettre la feuille de match papier (original) et le constat d'échec FMI pour le mardi 17 décembre 2019,
- amende 30 € au club d'Auxerre Aigles (pour non transmission feuille de match).

Match 52280.1 du 07.12.19 UF Tonnerrois – Appoigny/Héry Coupe Yonne U18

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- prend réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : UF Tonnerrois = 0 – Appoigny/Héry = 4,
- dit l'équipe d'Appoigny/Héry qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne U18.

Match 51233.1 du 07.12.19 Joigny – Paron FC U18 Départemental 1

La commission prend note que le secrétariat a généré la FMI non clôturée le 10.12.19,

- enregistre le résultat : Joigny = 7 / Paron FC = 0

La commission rappelle aux clubs que le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.

7. Coupe Yonne féminines à 8

La commission procède au tirage des quarts de finales de la coupe de l'Yonne Féminines à 8.

Les rencontres des ¼ de finales se joueront le 15 mars 2020 :

- Ravières/Semur Epoisses – Avallon FCO
- Vq match St Georges-St Denis contre Champigny
- Malay Le Grand/Charmoy – Monéteau/Toucy
- Auxerre Stade 3 – Serein AS/Varennnes

8. Coupe Yonne U18

La commission procède au tirage des quarts de finales de la coupe de l'Yonne U18.

Les rencontres des ¼ de finales se joueront le 11 avril 2020 :

- Auxerre Stade – FC Gatinais
- Champs Sur Yonne – Paron FC
- Avallon FCO - Joigny
- Appoigny/Héry – Fontaine La Gaillarde

9. Coupe Yonne U15

La commission procède au tirage des quarts de finales de la coupe de l'Yonne U15.

Les rencontres des ¼ de finales se joueront le 11 avril 2020 :

- GJ Sens – Champs Sur Yonne
- Gron Véron – Avallon FCO
- Vinneuf Courlon – Auxerre AJ 2
- Joigny - Aillant

10. Questions diverses

Match 51232.1 du 07.12.19 Aillant – Sens FC U18 Départemental 1

La commission prend note des différents courriels reçus concernant le résultat erroné sur la FMI, enregistre le résultat : Aillant = 0 / Sens FC = 6.

ARBITRES ABSENTS

La commission a pris note de l'absence des arbitres et transmet à la C.D.A. :

- U18 D2 gr B 51536.1 du 07.12.19 Chevannes – Courson
- U15 D2 gr C 51649.1 du 07.12.19 UF Tonnerrois – Monéteau/Venoy

11. Matches amicaux

La commission enregistre les matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Joigny : match amical seniors le 10 décembre 2019
- Joigny : match amical U18 le 14 ou 15 décembre 2019

Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

12. Prochaine réunion

Mercredi 18 décembre 2019

Fin de réunion à 17 h 30.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal ROLLIN

Le secrétaire de séance

Didier SCHMINKE

REUNION DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Présents : MM MOUREY.J, LAMY.F, GRISORIO.M, PERLIN.G

BILAN DE LA PREMIERE PARTIE DE SAISON

- Bilan du plateau de rentrée féminine lors de la journée du LABEL régional à Tonnerre le Samedi 19 octobre 2019.
- Bilan de la première phase des équipes Féminines U15F évoluant dans le championnat garçons U13,
- Bilan de la première partie de saison du championnat féminin séniors (quelques matchs sont remis dus aux conditions climatiques)

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA JOURNEE FEMININE DU 21 MARS

Suite à l'organisation d'une journée événementielle le samedi 21 mars 2020, la commission féminine demande à la commission sportive d'avancer la journée 11 du dimanche 22 mars au dimanche 8 mars 2020,

ENGAGEES A LA COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL FEMININES

La commission a décidé de prolonger les inscriptions à la coupe Futsal féminines, désormais ouverte jusqu'au jeudi 12 décembre 2019.

Le Président

MOUREY Jean